Archives parlementaires

Dons de la société populaire de Nant, district de Milhau de tout l'or et l'argent de cette commune, envoyé au district, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société populaire de Nant, district de Milhau de tout l'or et l'argent de cette commune, envoyé au district, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 351-352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36178_t2_0351_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

salle des séances de la Société populaire, le fauteuil fut occupé par le vieillard qui pour faire sentir aux indigents les bons effets de cette fête proposa en leur faveur une quête générale dans la ville. Les 10 jeunes citoyennes se chargèrent de cette mission aux applaudissements des assistants, cette quête produisit environ 600 livres qui furent distribués par des membres de la Société à leurs frères indigents.

20

La municipalité de Porrentruy, département du Mont-Terrible, fait part à la Convention de l'empressement avec lequel elle s'est portée à remettre au directoire du district les effets en or et argent des églises de cette commune, dont le montant est de 232 marcs, et de l'envoi qu'elle a fait à Besançon de 24 cloches pour être converties en bouches-à-feu. Elle invite la Convention à rester à son poste (1).

Mention honorable (2).

[*Porrentruy, 18 niv. II. Au présid. de la Conv.*] (3)

« Citoyen,

La municipalité de Porrentruy, district du même nom, département du Mont-Terrible, se fait un devoir de te faire part du zèle et empressement avec lequel elle s'est portée à remettr au Directoire de district, les effets en or et argent des églises de cette commune, dont la pesanteur est de 232 marcs, outre deux croix de deux ci-devant chevaliers de St Louis : Pallain et Pommier, et en outre, on a envoyé 24 cloches de différentes pesanteurs à Besançon, pour les convertir en bouches à feu; qu'enfin à la nouvelle de la prise de l'infâme Toulon, les autorités constituées et la commune ont fait une fête civique autour de la ville et au Temple de la Raison des plus ferventes et patriotiques.

Nous te donnons avis de ces différents objets pour que tu les manifestes à la Convention nationale et pour que tu lui portes notre vœu qui est, qu'elle reste à son poste. Salut et Fraternité. »

COLLON *(maire)*, ROEDEL *(agent nat.)*, Joseph JOLLOT *(off. mun.)*, LHOSTE *(off. mun.)*, Henri Joseph NICOL *(off. mun.)*, Xavier JEUKER *(off. mun.)*, J.-R. LHOSTE *(secrét. greffier)*, LAEDERER *(off. mun.)*.

21

L'agent national près le district d'Annecy, rend compte de l'alégresse qui a éclaté dans cette contrée à la nouvelle de la prise de Toulon. Il annonce qu'à la suite des fêtes par lesquelles on a célébré ce triomphe, plus de 1,200 paires de souliers ont été offertes en don patriotique; que bientôt un couple de saints et leur riche mobilier vont être mis en réquisition; que plus de 5,000 liv. accompagneront ce pieux envoi, et que les sans-culottes qui les ont offertes ont oublié la médiocrité de leur fortune pour ne penser qu'aux besoins de leurs frères d'armes (1).

Mention honorable (2).

[*Annecy, 4 niv. II*] (3)

« Citoyens Représentants,

La liberté triomphe, les rois sont abattus; la prise de Toulon lève tout espoir; les sans culottes de la commune d'Annecy félicitent la Convention nationale de l'heureux succès des mesures qu'elle a prises pour assurer le bonheur de la France. Ils se réjouissent de ce que leurs frères ont partagé les lauriers dans la journée du 27. S'ils y ont versé leur sang pour chasser les tyrans du sol de la liberté, ils ont cimenté de plus fort l'union du Mont-Blanc à la République françoise.

Dès le moment que cette heureuse nouvelle fut apportée, l'on n'entendit plus que ces mots; Vive la Convention, Vive la Montagne, les ténèbres de la nuit disparurent, les hymnes patriotiques et les farandoles ne cessèrent jusqu'au jour. Le trois, la joie ne fait qu'augmenter les sans culottes n'écoutant plus que l'enthousiasme de la liberté, ne pouvant plus supporter l'aspect du lieu qui servit d'habitation à l'infâme Lafléchere qui avoit conspiré contre la liberté de sa patrie, ont devancé l'arrêté du représentant qui en avoit ordonné la démolition; ils ont porté les premiers coups et bientôt à la place de cette maison d'horreur, on ne verra plus qu'un monument gravé sur pierre brute qui retracera à nos neveux le tableau de la vengeance nationale et le sort qui attend les rebelles.

Cette journée a fini par des danses, des banquets fraternels et les sans culottes ainsi que les membres des autorités constituées ont renouvelé le serment de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour punir les lois populicides, les atrocités de Pitt, les assassinats et les empoisonnements commandés par ses semblables.

Plus de 1200 paires de souliers sont offerts en dons patriotiques. Bientôt un couple de saints et leur riche mobilier vont être mis en réquisition et prendront le chemin de l'hôtel des monnoies. Plus de cinq mille francs accompagneront le pieux envoi : les sans-culottes qui les ont offerts ont oublié la médiocrité de leur fortune pour ne penser qu'aux besoins de leurs frères d'armes. Salut et Fraternité. »

BURNOD *(agent nat.)*.

22

La société populaire et républicaine de Nant, district de Milhau, écrit que son silence jusqu'ici doit être pris pour un acquiescement parfait à toutes les mesures adoptées par la Convention; que tout l'or et l'argent de cette commune vient d'être envoyé au district, et

(1) *P.V.*, XXIX, 261. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079; *M. U.*, XXXV, 429; *C. Eg.*, p. 125.
(2) *Bin*, 27 niv. (2e suppl't).
(3) C. 288, pl. 878, p. 13.

(1) *P.V.*, XXIX, 262. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079.
(2) *Bin*, 27 niv. (2e suppl't).
(3) C. 288, pl. 887, p. 19.

qu'elle ne cesse de s'occuper à détruire tous les préjugés jusque dans leurs racines (1).

Mention honorable (2).

[*Nant. S. d.*] (3)

« Législateurs.

Notre silence jusques ici a été un parfait acquiescement à toutes les mesures que vous avez prises pour sauver la République. Nous avons surtout applaudi aux journées du 31 mai et 2 juin d[er] qui ont délivré la patrie de ses plus dangereux ennemis. Continuez donc vos travaux avec la même vigueur et énergie. D'autres mains pourroient gâter l'ouvrage que vous avez si bien commencé, pour nous, nous faisons fort peu d'adresses, mais nous faisons bien exécuter vos décrets, et malgré tous les genres de séduction de l'aristocratie et du fédéralisme, nous avons toujours restés purs et inébranlables dans nos principes, comme les rochers de la Montagne. Nous venons d'envoyer aujourd'hui à notre district tout l'or et l'argent de nos églises, et nous ne cessons de nous occuper de détruire tous les préjugés jusques dans leurs racines. »

AGUSSOL (*présid.*), FABRE (*secrét.*), CREBUSSA (*secrét.*), BOUTY (*secrét.*).

23

Les administrateurs du district de Pont-l'Evêque rendent compte des mesures qu'ils prennent pour réparer la négligence de leurs prédécesseurs, relativement aux ventes des biens d'émigrés (4).

Mention honorable (5).

Les administrateurs du district de Pont-l'Evêque mandent que les biens des émigrés se vendent toujours avec avantage: le 19 du courant l'on a procédé à la vente d'un bien de l'émigré Prosper: il étoit estimé 126 mille livres, il a été adjugé 213 mille livres; nous avons mis en séquestre, ajoutent-ils, les biens des déportés et des pères et mères des émigrés (6).

24

Les sans-culottes de Coligny, district de Bourg, applaudissent aux mesures révolutionnaires et au supplice des traîtres, demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Beau Côteau, se plaignent qu'il subsiste encore des vestiges de féodalités dans les bureaux du droit d'enregistrement, ont juré de ne quitter les armes qu'avec la vie, et invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait décrété la paix à tous les peuples (7).

(1) *P.V.*, XXIX, 262. « Maisons » pour « racines ».
(2) *B[in]*, 27 niv. (2[e] suppl[t]).
(3) C. 288, pl. 878, p. 12.
(4) *P.V.*, XXIX, 262. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079; *C. Eg.*, p. 125; *J. Fr.*, n° 479.
(5) *B[in]*, 26 niv. (suppl[t]).
(6) *M. U.*, XXXV, 428.
(7) *P.V.*, XXIX, 262. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079.

Mention honorable (1), renvoi au comité d'instruction publique.

[*Coligny, 30 frim. II*] (2)

« Législateurs du peuple.

Elles sont tombées les têtes de ces mandataires infidèles; ils sont enfin morts; il ne reste d'eux que le souvenir de leurs forfaits.

Les lâches, ils demandaient un Roi; les esclaves, ils voulaient un roi; les scélérats, ils aspiraient à être rois; les monstres, ils avaient fédéralisé. S'ils n'ont pu exécuter leurs sinistres projets... hélas! ils avaient tout machiné... ils ont fait autant de maux à la République que les rois à la France.

Intrépides Montagnards, sauveurs de la patrie; si les Français sont libres; les Français libres vous doivent leur liberté. Sans vous il n'était plus de République française; sans République française, il n'était plus de liberté.

Comme vos prédécesseurs, vous êtes les Représentants du peuple. Ils s'étaient dits impunissables, et le peuple les avait crus. Vous avez montré à l'univers qui vous juge et vous contemple, que dans une République démocratique, tout citoyen en est justiciable à quel que degré, que son mérite l'ait élevé; par là seulement, l'égalité se soutient et les lois se maintiennent. Sous le prétexte de la Liberté, l'orgueil se fait des partis, et par elle l'ambition prétend à l'impunité.

Les hypocrites Pétion, les lâches Carra, les fourbes Brissot, les scélérats Buzot, et tous les autres intrigants n'ont emporté dans le Tartare que la haine des Français. Les traîtres, ils conspiraient pour nous donner des fers; ils étaient les agents de Pitt; ils servaient la cause de George et de Frédéric, ces artisans de la tyrannie du genre humain.

Législateurs, vous avez condamné Capet à mort... il n'était pas le seul tyran..., il faut..., il faut faire connaître à tous les peuples, l'inutilité et les crimes des monstres rois. Les ignorants les prennent pour des Dieux et les prêtres en font des idoles...

Restaurateurs de nos droits; héros des 31 mai, 1[er] et 2 juin demeurez à votre poste; ne le quittez qu'à la paix. Jurez-le. Vous avez déclaré la guerre à tous les brigands à Couronne. Restez et décrétez la paix à tous les peuples. Alors les Français vous nommeront des successeurs; mais avant il faut que les Rois et leurs satellites stupides mordent la poussière.

La féodalité est détruite, les titres de la tyrannie des seigneurs envers leurs vassaux, ne sont pas tous anéantis. Il en est encore des vestiges; ils sont dans les bureaux du droit d'enregistrement, ils sont dans les ci-devant contrôles.

Nous demandons que l'enregistrement de tous les actes contenant féodalité soient laissé sur les registres déposés dans les ci-devant contrôles, par un article additionnel au décret du 17 juillet dernier (vieux style).

Nous vous demandons encore, que le nom de Coligny, que portaient les *jadis* seigneurs de cette commune soit changé en celui de *Beau Côteau*, nom qu'il eût reçu de la nature, par sa situation.

(1) *B[in]*, 26 niv. (suppl[t]).
(2) F[17] 1008[D], pl. 1687.